


Août 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Septième session
Rome, 24-26 octobre 2012
PROJET DE DIRECTIVES TECHNIQUES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 – 4
II. ORIENTATIONS DEMANDÉES	5

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

PROJET DE DIRECTIVES TECHNIQUES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

I. INTRODUCTION

1. À sa treizième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a approuvé cinq directives techniques relatives à la gestion des ressources zoogénétiques et a encouragé les pays à les utiliser pleinement¹. Lors de l'approbation du rapport de la sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission a demandé à la FAO de poursuivre la mise à jour des directives techniques, notamment en ce qui concerne l'identification, la traçabilité et l'enregistrement des performances des animaux d'élevage et la conservation *in vivo* des ressources zoogénétiques. Elle a aussi demandé à la FAO de continuer à enrichir et à mettre à jour le manuel relatif au Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)². Elle a également invité la FAO à poursuivre ses activités de formation et de renforcement des capacités concernant la gestion des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture³.

2. La FAO a mis au point un document contenant un projet de directives sur la conservation *in vivo* des ressources zoogénétiques⁴. Les directives ont été testées et validées au cours de nombreuses activités de formation et de renforcement des capacités, et à l'occasion de réunions de spécialistes. Le projet de directives a servi de document de référence lors des ateliers de renforcement des compétences qui ont été organisés en Inde (octobre 2010), en Éthiopie (décembre 2010) et aux Pays-Bas (juin 2011), ainsi que lors de réunions de spécialistes, en Éthiopie (novembre 2011) et au Chili (décembre 2011). Il a enfin été révisé via une conférence électronique qui s'est déroulée de janvier à mars 2012⁵.

3. Dans le projet de directives, on propose d'apporter deux modifications au système de la FAO de classement des races par degré de risque d'extinction. Premièrement, une nouvelle catégorie « vulnérable » serait introduite pour les races qui, ayant des effectifs suffisamment nombreux, ne sont pas considérées comme étant en danger mais qui nécessitent néanmoins une attention et des mesures particulières. Deuxièmement, on propose de répartir les espèces entre deux groupes distincts selon leur potentiel de reproduction, et, dans le groupe des espèces ayant un potentiel de reproduction plus faible, de relever le seuil du nombre de femelles reproductrices ou le seuil des effectifs de population totale servant à décider dans quelle catégorie de risque classer la race considérée.

4. Le projet de directives sur l'identification, la traçabilité et l'enregistrement est en cours d'élaboration et sera disponible pour la huitième session du Groupe de travail⁶.

II. ORIENTATIONS DEMANDÉES

5. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

- examiner le projet de directives sur la conservation *in vivo* des ressources zoogénétiques et recommander que la Commission les approuve, y compris les modifications proposées au système de classement des races par degré de risque, et inviter l'Organisation à les finaliser et à les publier;
- demander à la FAO de mettre en œuvre le nouveau système de classification des risques dans DAD-IS;
- enfin, recommander que la FAO tienne à jour le manuel DAD-IS.

¹ Rapport de la treizième session ordinaire de la Commission (CGRFA-13/11/Rapport), paragraphe 79.

² CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 71 et CGRFA/WG-AnGR-6/10/Rapport, paragraphe 21.

³ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 77.

⁴ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.6.

⁵ Pour plus de détails, voir le document CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.2.

⁶ Pour plus de détails, voir le document CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.2.